

Périodiques non canadiens

Une voix: Parlez-nous de «La Terreur au nom de Dieu.»

Mme Holt: La terreur au nom du bill C-58.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Cela me rappelle assez cette boutade de George Bernard Shaw: «L'assassinat, c'est la censure poussée à l'extrême». Voilà ce que l'on pratique en ce moment: nous assassinons KVOS, *Time*, *Reader's Digest*, *MD* et les autres.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: C'est par des centaines de lettres et d'appels téléphoniques que mes mandants m'ont demandé d'intervenir. Certains disent ici que tout cela a commencé avec la campagne de *Reader's Digest*, de *Time* et de KVOS. Cependant, même avant mon élection on m'écrivait pour me demander de mener le combat par la plume, et après pour me demander de mener la lutte ici. Les canadiens connaissent leurs droits. Ils ne sont pas idiots. L'électeur en sait autant que nous. L'opinion est instruite et bien informée. Elle n'aime pas voir le gouvernement et des organismes d'État comme le CRTC, lui enlever la liberté de choix, celle de lire *Time* avec un contenu canadien. Pourquoi faudrait-il que dans l'Ouest nous n'ayons pas la revue *Time* avec un contenu canadien? On dit de ce côté-ci de la Chambre qu'il est encore possible de se procurer *Time*. Oui, mais l'édition importée. J'ai parfaitement le droit, de même que mes mandants, d'avoir un magazine comportant six, sept ou huit pages canadiennes en même temps que toute l'information mondiale.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Je tiens au *Reader's Digest*. Il nous donne des textes vraiment canadiens, pas des textes torontois.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Il est réalisé par des rédacteurs, des éditeurs et des imprimeurs canadiens. En fait nous sommes attachés aux émissions télévisées de KVOS. Si elles vous intéressent pas, Stu, tant pis pour vous. Cela vous regarde. Pardon madame l'Orateur, nous prenons des habitudes très directes lorsque nous finissons par trop bien nous connaître. J'aurais dû dire le député de New Westminster (M. Leggatt).

Les annonceurs et les organismes canadiens, qui sont formés par des citoyens canadiens connaissent eux aussi leurs droits. Ils estiment avoir encore la liberté de choix et des chances de succès, que leur entreprise soit prospère ou encore à ses débuts, que leur entreprise publicitaire soit grande ou petite. Fait à noter, les grosses sociétés, les riches multinationales peuvent déduire de leurs revenus leurs frais de publicité à l'étranger.

On peut envoyer un représentant sur la côte ouest des États-Unis pour vendre des produits, et il pourra déduire ses dépenses. Cependant, n'est-ce pas absurde, n'est-ce pas absolument mesquin et discriminatoire envers ces immigrants reçus qui se sont établis dans notre ville il y a 22 ans, en l'occurrence KVOS. Les députés savent-ils que la frontière n'est qu'à 30 milles de Vancouver? Ces gens-là ne sont pas seulement nos voisins, ce sont nos amis.

[Mme Holt.]

Une voix: Trudeau est là-bas en train de mesurer.

Mme Holt: Oui, et je voudrais y être pour partager sa gloire.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre la représentante, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Il n'y a pas consentement unanime.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Madame le président, je vous remercie. Je crois qu'il faut, dès le début, avant que ne se prolongent ces discussions sur les divers amendements qui sont proposés au sujet de ce projet de loi, indiquer que tous ces amendements, à quelques nuances près, visent à donner un statut spécial à un radiodiffuseur étranger. Somme toute, c'est ce qui est à peu près exprimé par chacun des amendements proposés dans le projet de loi qui est à l'étude ce soir.

Toutes les mesures contenues dans chacun de ces amendements et qui permettent l'exploitation par une station américaine du marché canadien—et c'est bien ce qui arrive dans la situation que nous discutons: ce sont des stations américaines qui viennent exploiter le marché canadien, toutes ces mesures-là qui permettraient...

Des voix: Oh! Oh!

Mme Sauvé:... qui leur permettraient de continuer...

[Traduction]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je vous prie. Pour l'instant, c'est le ministre qui a la parole. Le député aura son tour plus tard, s'il le désire.

[Français]

Mme Sauvé: Et ces mesures qui sont proposées par les honorables députés de l'opposition contreviendraient certainement aux objectifs de la loi sur la radiodiffusion.

Or, ces postes de télévision en pratique, par notre tolérance, fonctionnent dans un pays où, il faut bien le reconnaître, ils ne sont même pas licenciés. Et nous devons réagir rapidement, ce que nous avons négligé trop longtemps, devant cette situation qui s'est construite peu à peu en raison du fait qu'il est tellement facile pour des émissions américaines, des programmes américains ou des annonces américaines de pénétrer le territoire canadien.

Nous sommes un pays qui, traditionnellement, n'a pas de frontières, et, évidemment, quand il s'agit de ondes, les frontières sont encore plus difficiles à délimiter. Il reste que les frontières sont percées, traversées par des annonces qui, normalement, devraient être placées chez nous de manière à venir appuyer l'industrie canadienne.